

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 2 octobre 2026

Saisies d’espèces protégées : scorpions échappés d’un colis, reptiles ligotés dans un carton, alligators dans une valise... la Douane en première ligne de la protection des espèces durant les vacances d’été



Un scorpion qui s’échappe d’un colis, des iguanes ligotés dans un carton, des hippocampes séchés dissimulés dans un auto-cuiseur, des têtes d’alligator dans une valise... Malgré les rappels de la Douane lors de sa traditionnelle « Campagne voyageurs », certains ont encore franchi la ligne rouge cet été. Les douaniers sont restés vigilants pour la protection de la faune et de la flore, en témoignent les chiffres de juillet-août 2026 : 138 animaux saisis, dont 44 animaux vivants (597 dont 35 animaux vivants sur cette même période en 2025). Si certains animaux ont pu être sauvés et confiés à des refuges comme les magnifiques oiseaux retrouvés entassés dans des cages minuscules, d’autres ont eu moins de chance. Récit d’un été au service de la biodiversité pour la Douane française.

45 concombres épineux découverts dans une boîte par les douaniers de Roissy

Le 28 août, à l’aéroport de Roissy, le contrôle par les douaniers du bagage d’un couple de passagers en provenance de Chine, permet la découverte d’une boîte contenant des animaux marins séchés, de forme allongée avec des épines sur le corps. Il s’agit de **45 concombres de mer** épineux, de type *Thelenotea Ananas*, espèce protégée par la Convention de Washington, pour lesquels aucun certificat n’est présenté au service, les spécimens sont donc saisis.

Les douaniers de Roissy trouvent 20 hippocampes dissimulés dans un auto-cuiseur à riz

Le 26 août, les douaniers de Roissy découvrent cette fois un passager en provenance de Chine transportant **20 hippocampes** séchés dissimulés dans un auto-cuiseur à riz. Dépourvu de documents couvrant leur transport, l’individu se voit saisir les spécimens. Ce passager, qui avait indiqué « ne rien avoir à déclarer aux agents », détenait également dans ses bagages, de la viande, des végétaux périssables dépourvus de certificats sanitaires et phytosanitaires, des bijoux en or non déclarés et des vêtements contrefaisants. Il avait manifestement méconnu les recommandations prodiguées par la Douane lors de sa traditionnelle [Campagne voyageurs pour « Voyager tranquille »](#).

Deux Aras remis à un parc animalier par les douaniers de Lyon

Le 23 août, la brigade de Lyon contrôle sur l’A7 un véhicule avec deux personnes à bord. Le conducteur indique aux agents transporter **2 perroquets** *Ararauna* achetés à Bron (69). L’individu ne possède aucun bon de transport, ni justificatif pour la détention de telles espèces. Les deux spécimens sont saisis et sont confiés au parc zoologique de Saint-Martin-la-Plaine. Contact pris avec le chef animalier du zoo, les 2 perroquets, bien que très stressés, se trouvent en bonne santé. La décision quant à leur placement définitif sera bientôt prise.

Têtes d’alligator naturalisées extraites d’une valise par les douaniers à Papeete

Le 18 août, lors du contrôle d’un bagage non réclamé, en provenance de Los Angeles, les douaniers de Papeete y découvrent une boîte en plastique contenant **2 têtes d’alligators naturalisées**. Contactée et convoquée, la propriétaire du bagage, indiquant qu’elle ignorait la réglementation applicable à ce type de marchandise, a déclaré qu’il s’agissait d’un souvenir acheté par un proche aux États-Unis. La marchandise a été saisie.

Les douaniers capturent un scorpion s’échappant d’un colis à Roissy : 32 scorpions étaient dissimulés dans le double-fond d’un sac

Pas au bout de leurs surprises, le 17 août lors du contrôle d’un colis en provenance du Ghana, les douaniers de Roissy se font surprendre par un scorpion de plus de 10 cm s’en échappant. L’un des agents a le réflexe de poser une caisse au-dessus de l’animal pour l’immobiliser, avant que la Société d’aide au contrôle des populations animales (SACPA), prestataire de la station d’isolement pour les animaux à caractère sanitaire incertain, soit contactée pour manipuler et prendre en charge les scorpions. Le passage du colis aux rayons X révèle un grand nombre de scorpions emballés et dissimulés dans le double fond d’un sac, contenu dans le colis. Les douaniers, assistés de la SACPA, en extraient **32 scorpions**, dont 3 morts. Il s’agit d’une même espèce : *Pandinus imperator*, communément appelés scorpions empereurs. Leur piqure peut être très douloureuse, mais n’est pas mortelle. Aucun document n’accompagne évidemment les animaux dissimulés. Les faits ont été dénoncés auprès du Tribunal judiciaire de Bobigny. Dans l’attente d’une décision judiciaire pour leur placement définitif, les 29 scorpions vivants ont été remis en garde temporaire au Zoo d’Amiens Métropole.

Plusieurs jours après leur arrivée, le zoo a malheureusement enregistré le décès de plusieurs individus, événement qui n’est pas surprenant suite à une saisie de ce type. Les animaux avant transités depuis un temps inconnu, certains étaient sans doute déshydratés ou trop faible pour survivre après un si long voyage et un changement d’environnement aussi brutal. Les 17 individus restants ont depuis été déplacés dans plusieurs terrariums où leur suivi quotidien est facilité.

Les douaniers de Guyane découvrent 3 iguanes ligotés dans un carton à Saint-Laurent du Maroni

Le 12 août, à St-Laurent du Maroni, sur le débarcadère du bac international, les douaniers contrôlent des voyageurs en provenance du Suriname. Dans un de leurs cartons, ils découvrent **3 iguanes vivants** (*Iguana iguana*), les pattes ligotées dans le dos. Cette espèce est protégée, les douaniers relèvent une importation prohibée. Le contentieux est clos par acte transactionnel avec abandon des animaux. Les reptiles sont remis immédiatement à une vétérinaire officiant dans un centre de réhabilitation d’animaux sauvages.

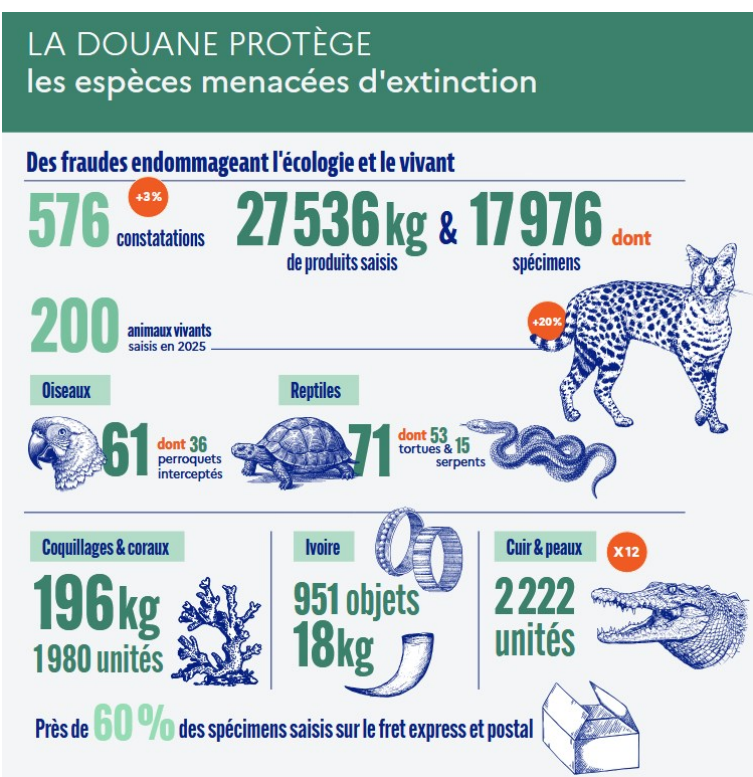
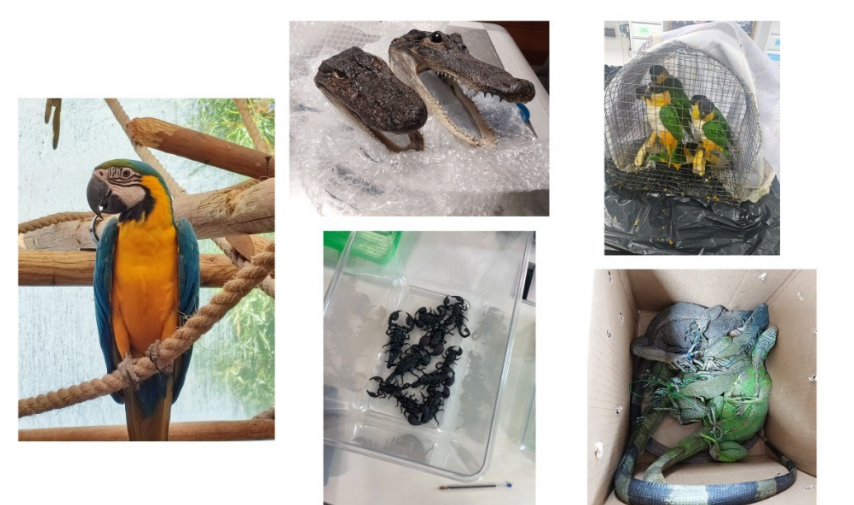
Un Gris du Gabon saisi par la Douane de Reims

Le 7 août, lors d’un contrôle routier sur l’A31, la brigade des douanes de Chaumont découvre un Gris du Gabon (*Psittacus erithacus*) placé dans une cage à bord d’un véhicule. Les propriétaires de l’oiseau étant dans l’incapacité de présenter les documents réglementaires justifiant sa détention, l’animal a été saisi et placé dans une famille d’accueil, où il peut désormais bénéficier d’un environnement adapté à ses besoins.

Les douaniers de Guyane libèrent d’un coffre 6 pionites, de magnifiques oiseaux, entassés dans une cage minuscule

Le 2 juillet, les douaniers de St-Laurent du Maroni, contrôlent un véhicule dans le coffre duquel ils découvrent une cage recouverte d’un drap. Alors que le conducteur indique qu’il s’agit d’une Picolette (espèce de passereau), les agents découvrent en réalité **6 Pionites melanocephalus** vivants (caïque Maïpouri) protégés par la Convention de Washington. L’individu déclare les avoir récupérés à St-Laurent du Maroni, et ne pas posséder de justificatif pour les détenir. Les animaux ont été saisis par les douaniers.

Le nombre et la diversité des saisies démontrent à nouveau l’engagement de la Douane française pour protéger la biodiversité et faire respecter la réglementation internationale dans ce domaine. En 2025, la Douane française a réalisé 576 constatations, représentant près de 18 000 spécimens protégés par la CITES saisis, dont 200 animaux vivants.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Album photos des saisies : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/N0Lsmq5Jf0>
- Album générique espèces protégées : <https://www.flickr.com/photos/douanefrance/albums/72177720328143707>
- Album photos des scorpions au zoo : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/F4619BAKB7> (Crédits images : Zoo d'Amiens Métropole)
- Rush vidéos des scorpions au zoo : <https://we.tl/t-UsqaWse5e85HAqfb> (Crédits images : Zoo d'Amiens Métropole)
- Rush vidéo des aras au Parc animalier de Saint-Martin-la-Plaine : <https://we.tl/t-X7w6CJgzW1JisbmF>
- Vidéo générique espèces protégées : <https://we.tl/t-jRFlu4izFO>
- Convention de Washington : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/especes-de-la-faune-et-de-la-flore-sauvages-menacees-dextinction>
- Communiqué de presse Campagne voyageurs : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2026-07/01/CP-campagne-voyageur.pdf>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE**

Contact presse :

Service de presse de la douane : 09 86 04 6695 / 6701 / 6697 / 6696

presse@douane.finances.gouv.fr